



EN VERSANT VOTRE **TAXE D'APPRENTISSAGE**
AU **MONTPELLIER HÉRAULT RUGBY**,
VOUS PERMETTEZ À NOS JOUEURS DE **PRÉPARER LEUR AVENIR**



TAXE D'APPRENTISSAGE

SOUTENEZ LA FORMATION



Cher partenaire,

Depuis 2001, le Centre de Formation du Montpellier Hérault Rugby, outil indispensable à la dynamique de performance du MHR, accompagne les sportifs de haut niveau dans leurs études et leurs accomplissements professionnels, tout en leur apportant une formation sportive adaptée aux exigences du rugby moderne.

Son objectif a toujours été l'atteinte de l'excellence dans la triple qualification du joueur :

- sportive pour préparer le joueur au rugby de haut niveau
- scolaire, universitaire ou professionnelle afin d'acquérir une capacité d'insertion professionnelle, en cas d'échec ou à l'issue de la carrière sportive
- citoyenne : "de bons hommes font de bons joueurs".

Notre emblématique Fulgence OUEDRAOGO, comme Yvan REILHAC ou encore Kélian GALLETIER, sont issus du Centre de Formation du MHR. Ils ont été rejoints cette saison par Vincent GIUDICELLI qui y a fait ses preuves également, mais ne sont pas les seules réussites de notre Centre de Formation...

En effet, cette saison, vous voyez régulièrement évoluer aux côtés des pros, de jeunes joueurs comme Arthur VINCENT (Bachelor International Business Administration) ou Thomas DARMON (Titre Manager d'Unité Marchande) par exemple, eux-mêmes actuellement conventionnés au Centre de Formation. Cette année, nous comptons 29 jeunes sportifs au sein du Centre de Formation, dont les projets de diplômes vont du CQP à la licence, en passant par le BAC et le BTS.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous avez la possibilité de continuer à soutenir le Centre de Formation du MHR en versant la taxe d'apprentissage à notre partenaire CREPS de Montpellier. Ce soutien permettra le financement des formations supérieures de nos joueurs, pouvant aller du Bac+2 jusqu'au diplôme d'ingénieur, leur permettant ainsi d'anticiper leur projet de reconversion professionnelle.



Ils étaient au Centre de Formation du MHR hier, ils sont professionnels aujourd'hui. Certains sont même en Bleu !



MOHAMED HAOUAS

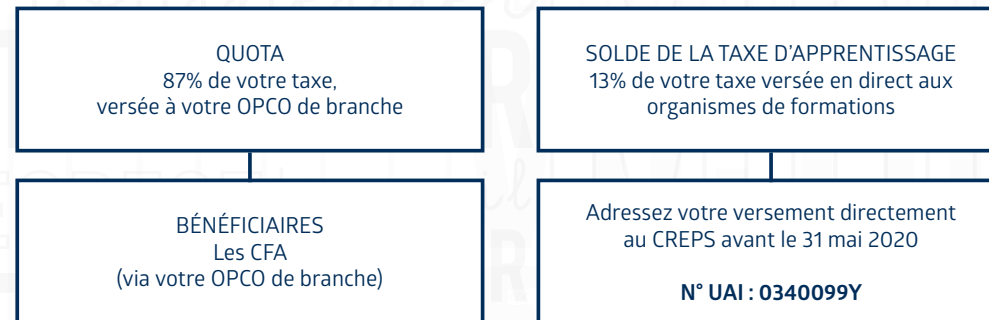


ARTHUR VINCENT

QUELLE RÉPARTITION ?

Pour la collecte 2020, la législation change. La répartition de votre taxe d'apprentissage se fait de la manière suivante :

TAXE D'APPRENTISSAGE 2020 - 0,68% de votre masse salariale brute 2019



Vous êtes dans l'obligation de verser le solde de votre taxe d'apprentissage à un organisme de formation habilité. Nous avons le plaisir de vous informer que le CREPS de Montpellier est habilité à percevoir le solde de votre taxe d'apprentissage.

COMMENT ?



PAR CHÈQUE

à l'ordre du Agent Comptable du CREPS de Montpellier
CREPS de Montpellier
2 avenue Charles Flahault - 34090 Montpellier



PAR VIREMENT BANCAIRE

RIB Agent Comptable CREPS Montpellier · Banque : 10071 ·
Guichet : 34000 · Compte : 00001003235 · Clé : 95
IBAN : FR76 1007 1340 0000 0010 0323 595 · BIC : TRPUFRP1

POURQUOI ?

Pour financer :



QUAND ?

Dès à présent et avant le 31 mai 2020

CONTACT

Adeline GIERLINSKI
Responsable des études du Centre de Formation du MHR
Email : agierlinski@montpellier-rugby.com
Tél. +33 (0)6 25 95 91 55